



## Déclaration CAPD du 30 mai 2007

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Cette CAPD se tient aujourd'hui dans un contexte plus que tendu dans les écoles de notre département.

En effet, le manque de remplaçants entraîne de graves dysfonctionnements du service public d'éducation. Des absences longues et prévisibles ne peuvent être remplacées provoquant la colère légitime des parents, le désarroi de nos collègues mais plus grave encore sanctionnant les élèves en ne leur donnant pas un maître ou une maîtresse et en les privant des apprentissages qui leur sont dus durant de longues semaines.

Des palliatifs ont parfois été trouvés. Suspendre une décharge de direction permet de récupérer un remplaçant. C'est là faire peu de cas de la mission de directeur d'école, mission qui demande beaucoup de temps souvent pris en plus du temps de service.

Aujourd'hui, convoqués par vous-même pour cette CAPD, des Commissaires Paritaires n'ont pu être remplacés dans leur classe. Ceci n'est pas susceptible de leur assurer la sérénité dont ils ont besoin pour le travail et la responsabilité qui leur incombent lors du moment le plus important de l'année : le mouvement des enseignants.

Lors de la dernière CAPD, nous vous avons demandé de recourir à des listes complémentaires pour faire face à la situation critique qui perdure. Vous nous aviez répondu que vous réfléchissiez avec le Recteur à cette possibilité.

Depuis, rien. Les problèmes restent. Pas de liste complémentaire.

Pourquoi ?

La situation n'est-elle pas assez critique ?

Nous vous demandons, Madame l'Inspectrice d'Académie, d'intervenir auprès de notre nouveau ministre pour qu'il examine la situation du département des Landes et que les problèmes rencontrés trouvent une solution immédiate et durable.